

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de SAINT-BEAT-LEZ

Nbre de Conseillers : 15

En exercice : 15 L'an deux mille vingt-trois le 5 juin à 20H00
Présents : 13 Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est
Votants : 14 réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel
Pour : 14 de ses séances
Contre : 00 Date de la convocation : 31 mai 2023
Abstention : 00 Date d'affichage : 31 mai 2023

Présents : BOUCHE Mickael, BRON Karine, CHANGEUX Anna, CAPDEVILLE Alain,
DREYER Guy, FONDEVILLA Ghislain, MARTINEZ Guy, MINATCHY Adeline,
André NOUGES, PEREFARRES Charlotte, POISSON Chantal, ROUX Gérard, RUBIO
MAZARIO Fidel

Absents : ARNAUNE Julien, ANDRE Michèle

Procuration : ANDRE Michèle a donné procuration à Alain CAPDEVILLE

Mr Gérard ROUX a été nommé secrétaire

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Objet : Remboursement frais acquittés par Monsieur Roux

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Roux est aller ramener les radars pédagogiques à Toulouse au Conseil départemental.

Monsieur Roux a payé de son compte personnel les frais d'autoroute.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au remboursement des frais d'autoroute qui s'élèvent à 7.70€.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.

Le Maire,
Anna CHANGEUX

